

Hopfenweg 21
PF/CP
CH-3001 Bern
T 031 370 21 11
info@travailsuisse.ch
www.travailsuisse.ch

Conférence de presse du jeudi 26 novembre 2020 / texte de l'allocution

Les conditions de travail doivent aussi être améliorées pendant la période du coronavirus

Le marché du travail ne peut pas passer le test du coronavirus. Cependant, la sixième édition du « Baromètre Conditions de travail » peut être considérée comme le résultat d'un test. Travail.Suisse, l'organisation faîtière des travailleurs, examine ainsi le développement de la situation sur le marché du travail. Il est surprenant, compte tenu de la situation actuelle, que les évaluations soient meilleures que celles de l'année dernière. Visiblement, les travailleurs sont contents que la situation n'ait pas empiré davantage. Les résultats de cette année montrent cependant aussi que le stress au travail représente le plus grand problème sur le lieu de travail et aussi, que beaucoup de travailleurs ne peuvent avoir que peu d'influence sur leurs horaires de travail et que le soutien en faveur des formations continues est insuffisant. Travail.Suisse demande des améliorations aux responsables politiques.

Adrian Wüthrich, Président de Travail.Suisse et ancien Conseiller national

La sixième édition du Baromètre Conditions de travail a de nouveau vu le jour avec une collaboration entre la Haute École spécialisée bernoise et Travail.Suisse. Le Baromètre montre dans les trois dimensions Motivation, Sécurité et Santé comment les travailleurs se sentent au travail et comment ils évaluent la qualité des conditions de travail. Le sondage d'une sélection représentative de travailleurs a eu lieu fin juin 2020. Les personnes interrogées ont donc pu bénéficier de leurs expériences de la première vague du coronavirus et ont répondu dans une période où la discussion portait surtout sur l'assouplissement des mesures. Cela peut expliquer pourquoi, après cette expérience, la perception des conditions de travail a été mieux évaluée en général que lors des cinq dernières éditions du Baromètre. En ces temps incertains, beaucoup de travailleurs sont déjà heureux d'avoir un emploi et donc un revenu. Dans la situation actuelle, les travailleurs décernent donc un bon certificat à leurs employeurs et évaluent leur travail de nouveau comme bon, porteur de sens et utile.

Le stress doit devenir un sujet pour les responsables politiques

La sixième édition met à nouveau en évidence que le facteur du stress sur le lieu de travail fait subir une forte charge aux travailleurs. Plus de 40 % se sentent souvent ou très souvent stressés. Ce stress a un impact négatif sur la santé. Le burnout et les atteintes à la santé psychique représentent un réel danger au travail. Le monde politique doit thématiser cette problématique. Il y a déjà des prémises sur ce thème : Dans une intervention, le Conseiller aux États R. Noser a motivé la demande de deux semaines de vacances supplémentaires par « l'absence toujours plus fréquente de séparation entre le travail et le temps libre en raison de la joignabilité permanente » et de sa conséquence : « une charge

plus élevée et du stress » (Il est également mentionné qu'il relie cela au relèvement de l'âge de la retraite à 67 ans, ce que Travail.Suisse rejette clairement). La situation sur le marché du travail doit être observée de manière systématique. Le Seco a réalisé une étude sur le stress qui est, en fait, déjà vieille de dix ans. Il est donc demandé au Conseil national d'adopter la motion « SECO. Actualiser le suivi du stress professionnel » (19.3194)¹ lors de la session d'hiver à venir. En se basant sur ces faits, des mesures de protection appropriées peuvent être développées en faveur des travailleurs.

Formation continue durant la période du coronavirus

La formation continue est essentielle pour le maintien de l'employabilité de chaque travailleur. La loi sur la formation continue prescrit clairement que les employeurs doivent favoriser la formation continue de leurs collaborateurs. Les résultats du Baromètre Conditions de travail montrent que presque la moitié des travailleurs ne bénéficie d'aucune promotion ou que d'une promotion insuffisante pour leur formation continue (45.2%). Travail.Suisse considère ce chiffre comme trop élevé. Dans la situation actuelle de pandémie, il faut également tout mettre en œuvre pour que la formation continue soit possible. D'une manière générale, les employeurs doivent accorder plus d'importance à la formation continue, ce qui découle en fait déjà du devoir d'assistance. Sinon, il faut stipuler, dans la loi sur la formation continue, une obligation claire allant dans le sens d'un apprentissage durant la vie entière. Onze cantons proposent à partir de 2021 un démarrage à bas seuil pour la formation continue avec le droit gratuit à une analyse de la situation, du potentiel et à une orientation professionnelle pour les adultes de plus de 40 ans. Cette offre, que Travail.Suisse réclame depuis des années, sera introduite à partir de 2022 dans tous les cantons. Travail.Suisse appelle les travailleurs à faire usage de cette nouvelle offre et à mentionner eux-mêmes la formation continue auprès de leur employeur.

Ne pas venir malade au travail

La valeur du présentéisme s'est fortement améliorée dans le Baromètre Conditions de travail de cette année. Compte tenu de la pandémie, c'est un bon signe, la direction prise est la bonne. Mais justement avec le coronavirus, il est important de ne pas aller travailler en étant malade et en ayant des symptômes et de se faire tester. On protège ainsi ses collègues de travail. Les employeurs ont l'obligation d'endiguer le présentéisme par un climat de travail approprié. Les travailleurs ne doivent pas avoir peur de perdre leur emploi s'ils ne viennent pas travailler pour des raisons de maladie. Travail.Suisse soutient, pour cette raison, la proposition de la Science Task Force de placer le taux de l'allocation pour perte de gain à 100 % pour la mise en quarantaine. Cela permet de supprimer une autre incitation négative à ne pas se faire tester. Travail.Suisse demande que le présentéisme soit combattu avec un plan de mesures. La prise de conscience du fait que les personnes concernées ne rendent service ni à eux ni aux autres, en venant malade au travail doit être renforcée du côté des employeurs comme du côté des travailleurs.

¹ Site Internet : <https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaefft?AffairId=20193194>